



Santé et
social

Assistant-e en soins et santé communautaire CFC

Certificat fédéral de capacité

CPNE centre de formation
professionnelle
neuchâtelais
*Votre talent,
notre engagement !*

Assistant-e en soins et santé communautaire CFC

Assistant-e en soins et santé communautaire, en quoi ça consiste ?

L'assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC) soigne et accompagne des personnes de tous âges souffrant de difficultés physiques, psychiques ou sociales, ceci en milieu ambulatoire ou dans les institutions des domaines de la santé et du social ainsi que dans les services d'aide et de soins à domicile et établissements pour personnes en situation de handicap. Dans ce cadre, ils exécutent également des actes médico-techniques.

Il-elle accompagne les clients au quotidien dans les tâches des domaines du soin et de l'intendance, des travaux administratifs et logistiques, en partenariat avec les membres de l'équipe pluridisciplinaire.

Il-elle respecte la personnalité des clients en tant que personnes ayant leur propre système de valeurs et les associe à ses activités en s'appuyant sur leurs ressources et les valeurs institutionnelles.

Il-elle fournit de manière autonome des prestations dans le cadre de leurs domaines de compétences, des conditions-cadres légales et des réglementations spécifiques de l'institution où il-elle travaille.

Ce métier me correspond-il ?

- **Vous avez un intérêt marqué pour le domaine de la santé ?**
- **Vous êtes patient-e et empathique ?**
- **Vous êtes résistant-e physiquement et psychiquement ?**
- **Vous êtes flexible concernant la charge horaire ?**
- **Vous appréciez le travail en équipe**

Alors vous êtes peut-être destiné-e à devenir assistant-e en soins et santé communautaire !

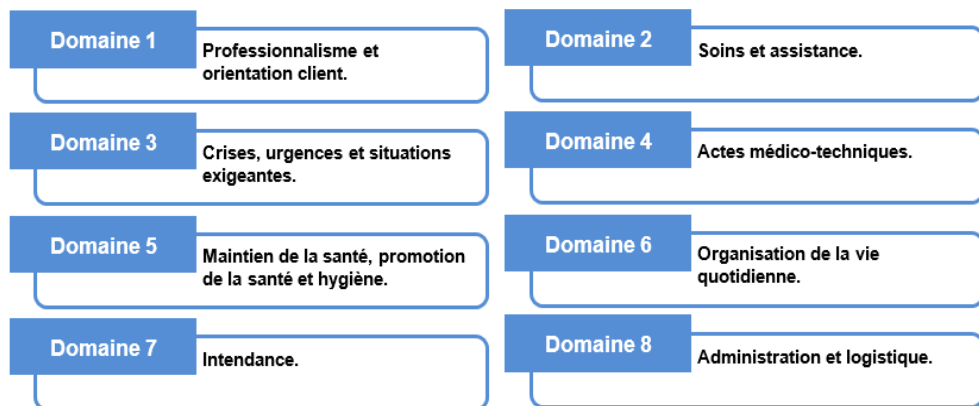
Quelles sont mes perspectives professionnelles ?

À la fin de votre formation, vous obtiendrez un Certificat fédéral de capacité (CFC) d'assistant-e en soins et santé communautaire. Ce titre est reconnu sur tout le territoire suisse et donne accès aux écoles supérieures de niveau ES (infirmier-ère, ambulancier-ère, technicien-ne en salle d'opération, etc.).

La formation

La formation ASSC allie pratique et théorie.

Elle couvre des activités dans huit domaines :



Durée de la formation

La formation ASSC consiste en un apprentissage de trois ans dans une institution du domaine de la santé ou du social.

La formation en école se déroule à raison de deux jours de cours professionnels par semaine en 1ère et 2ème années et d'un jour en 3ème année.

Les cours interentreprises sont organisés par l'OrTra Neuchâtel santé-social.

La rentrée scolaire est fixée en août, d'après le calendrier officiel neuchâtelois.

Conditions d'admission

Pour intégrer la filière ASSC, vous devez être en possession d'un contrat d'apprentissage, dûment signé avec une institution du domaine de la santé ou du social.

Heures de formation :

Branches enseignées	Nombre de périodes
Enseignement professionnel	1'040
Culture générale	360
Education physique et sportive	200
Total	1'600

S'y ajoutent 34 jours de cours interentreprises.

Coûts de la formation

- Frais divers par année de formation : 100.- CHF forfaitaires
- Achat des supports de cours : 500.-CHF environ

Pour aller plus loin

Renseignements relatifs aux cours dispensés et
aux modalités de formation :

CPNE - 2S

Prévoyance 82

2300 La Chaux-de-Fonds

032 886 33 00

CPNE

centre de formation
professionnelle
neuchâtelois

**Santé et
Social**

Rue de la Prévoyance 82
2300 La Chaux-de-Fonds

